

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 25 mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 12 mars

Nombre de Conseillers	
En exercice	21
Présents	18
Votants	18

Présents : VASSAL Julien, HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël,
DESPINASSE Lucille, DUGOUGEAT Céline, BERNOU Philippe, NUNEZ
Dominique, BECH Françoise, LOUSSERT Emilie, CHAPUIS Laurent,
VINCENT Pierre, SAILLIER Cindy, DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX
Sandra, ROSIER Franck, LLAVORI Rémy, MATHEVON Marilyne, PAYRE
Damien.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : MORRELLON Yoann, HAMMACHE Nordine, MILHE Alexandre.

Secrétaire de séance : VINCENT Pierre

Délibération : 2024/21
Finances/délibération :
Fonds Vert 2024 – demande
de subvention au fonds
d'accélération de la
transition écologique dans
les territoires (fonds vert)
pour l'opération « Unité
mutualisée d'économe de
flux L'Horme/St Chamond -
2024-2025 »

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du plan de mandat/CRTE/transition écologique, la municipalité a étudié la faisabilité de reconduire pour 2024-2025 l'opération « unité mutualisée d'économe de flux L'Horme/St Chamond ».

Nomenclature Contrôle de légalité : 7/5
--

Suite à une 1^{ère} convention pour la création d'une unité mutualisée d'économe de flux L'Horme/St Chamond 2023-2024 concernant le volet « RH », il est proposé au conseil municipal de reconduire l'opération avec le volet « RH » des postes d'économies de flux, complété par l'acquisition d'équipements et par le lancement d'études/audits/diagnostics/mission d'AMO.

Les communes de L'Horme et Saint-Chamond ont souhaité confirmer et associer leur(s) ambition(s) sur le sujet, et accélérer sa mise en œuvre en se dotant des moyens de réflexion/pilotage et d'action pour agir dans ce sens de la façon la plus efficiente (...). Les deux communes souhaitent mutualiser leur démarche en priorisant les orientations/projets suivants :

- Développer, partager et mettre en œuvre des connaissances et savoir-faire techniques ;
- Conduire/développer une démarche d'information/sensibilisation des usagers/utilisateurs des ERP et équipements publics divers ;
- Agir sur les parcs d'éclairage public (limitation des PDL et accélération de la conversion « tout LED », instauration d'une extinction partielle, gradation de l'éclairage public, expérimentation d'éclairage à la demande, expérimentation d'un éclairage autonome/solaire en vue d'une extension, renégociation des abonnements en fonction des puissances souscrites) ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtis existants (ERP et autres via un PPI 2025/2031, mise en œuvre du décret tertiaire) ;
- Poursuivre/intensifier l'action sur la « flotte véhicules » afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles (PPI 2024/2030 pour une conversion

progressive, en tout ou partie, vers l'électrique chaque fois que cela est pertinent) ;

- Agir sur la ressource en Eau et sa préservation (consommations des ERP, stratégie « espaces verts »...).

La réalisation de l'opération « unité mutualisée d'économe de flux L'Horme/St Chamond 2024-2025 » permettrait une économie d'énergie et la valorisation de missions d'ingénierie/d'animation éligible au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

☞ **Coût prévisionnel global, montant de la subvention sollicitée et cofinancements attendus**

Economies de flux mutualisés Dépenses prévisibles (sept. 24 à août. 25)	Coût prévisionnel HT		Subvention sollicitée « FV »	Autres subventions sollicitées
	L'Horme	St-Chamond		
Création poste économe de flux	48 000 €	39 000 €	80% du total = 69 600 €	Sans objet
Equipement (sondes, capteurs, GTC, outil informatique dédié...)	6 000 €	57 500 €	25% du total = 15 875€	Sans objet
Etudes/audits/diagnostics, mission AMO	40 000 €	15 000 €	25% du total = 13 750 €	Sans objet
Missions MOeuvre	<i>A préciser ultérieurement selon définition PPI</i>	<i>A préciser ultérieurement selon définition PPI</i>		Sans objet
TOTAL	94 000 €	111 500 €	99 225 €	

☞ **L'assemblée délibérante décide à la majorité** (6 abstentions : Mme DECHAZERON, Mme CHARVIEUX, M. ROSIER, M. LLAVORI, Mme MATHEVON et M. PAYRE) :

- Approuver le projet de « Unité mutualisée d'économe de flux L'Horme/St Chamond – 2024/2025 » tel que présenté ci-dessus ;
- Approuver le dépôt d'une demande de subvention au titre du « Fonds Vert 2024 » pour un montant sollicité de 99 225 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision.

L'HORME, le 26 mars 2024

Le Maire

Le Secrétaire

J. VASSAL

P. VINCENT

